

*Pénitenciers*

avec les membres du comité permanent au cours d'audiences à huis clos tenues en décembre. Comme je l'ai mentionné, j'ai l'intention de continuer mes efforts dans ce domaine et de déposer un autre rapport intérimaire, recommandation par recommandation, au moment où le comité étudiera le budget principal.

A l'intérieur du ministère du solliciteur général, monsieur le président, il existe un groupe principal de coordination sous la direction d'un nouveau commissaire adjoint à la mise en œuvre. Sous sa direction se trouvent des coordonnateurs à la mise en œuvre dans chacune des régions, ainsi que de représentants dans chaque établissement. Chaque mois des rapports sur l'évolution de la mise en œuvre de chaque recommandation sont présentés par les unités responsables à l'administration centrale et à ce groupe principal de coordination à l'administration dans le but de s'assurer que l'on réalise un progrès rapide à la mise en œuvre. Le commissaire adjoint vient tout juste de rentrer d'un voyage durant lequel il a eu dans les régions visitées des réunions avec le personnel de direction en vue d'accélérer encore ce processus.

[Traduction]

D'après ces renseignements, je devrais recevoir un rapport mensuel détaillé de mise à jour. J'ai, d'autre part, tenu ce matin une réunion pour me mettre au courant de l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre des recommandations et j'ai l'intention de procéder à ce genre de réunion de façon régulière. Voilà donc une brève description du mécanisme en vertu duquel s'effectue et est surveillée cette mise en œuvre.

Je voudrais maintenant aborder la question du contenu même de cette mise en œuvre. Sur les 65 recommandations du rapport du sous-comité, 37 ont été mises en œuvre ou étaient en voie de l'être à la fin de mois de janvier. Par exemple, en application de la recommandation n° 30 du sous-comité, des présidents indépendants dirigent maintenant les audiences disciplinaires dans tous les établissements à sécurité maximale. La sélection d'un inspecteur général est en cours et le choix définitif sera fait prochainement, conformément à la recommandation n° 28. Des comités consultatifs de citoyens ont maintenant été mis sur pied dans presque tous les établissements, conformément à la recommandation 49. Un projet-pilote relatif aux griefs des détenus est en voie de réalisation au pénitencier de la Saskatchewan, conformément à la recommandation 36. Un rapport particulier détaillé sur ce projet est d'ailleurs en cours de rédaction en vue de l'étude par le comité permanent du budget principal.

En plus de ces 37 recommandations, huit autres seront bientôt mises en œuvre. Quatorze autres recommandations sont d'une application à plus long terme et nécessitent des accords fédéraux-provinciaux. Les députés seront d'accord avec moi qu'il s'agit d'un aspect essentiel de notre rôle. D'autres recommandations nécessitent des recherches très poussées et d'autres encore la construction de nouveaux établissements et de nouveaux locaux.

Pour répondre au député de New Westminster concernant notre programme de mise en chantier, je ne voudrais pas qu'il en retire l'impression que les sommes qui sont actuellement investies s'ajoutent d'une façon ou d'une autre à celles déjà attribuées. Le député a vivement recommandé qu'on adopte une attitude différente, et que l'on procède à un changement radical quant à l'emploi du temps des prisonniers. Il a reconnu

que le comité avait fortement recommandé que l'on ait des établissements plus petits et disposés en groupes, et que ces mêmes établissements soient équipés en vue de pouvoir fournir des services supplémentaires en matière de travail industriel, d'instruction et de formation technologique. Le député sait que nous devons investir dans ce domaine, mais il est sûr que nous nous y intéressons. Je suis certain qu'il voudra en faire une surveillance très attentive, et je l'invite à le faire. Il y a d'autres changements qui exigent l'adoption de lois, ce qui est relativement long. Cela ne veut pas dire que nous prétexterons le processus législatif pour atermoyer. Nous inviterons la Chambre à légiférer le plus vite possible.

Quant à la dernière question, j'aimerais mentionner de nombreuses initiatives législatives qui découlent du rapport du sous-comité ou y ont trait. Des mesures législatives élargissant l'éventail des peines pouvant remplacer l'incarcération—la déjudiciarisation proposée par la Commission de réforme du droit—comme le service communautaire commandé, sont en voie d'élaboration dans le contexte d'un bill omnibus qui sera bientôt présenté à la Chambre par le ministre de la Justice (M. Basford). Cette loi porte sur la recommandation n° 2 du sous-comité, tout comme le bill proposé sur les jeunes délinquants également en voie d'élaboration. Une disposition du projet de loi corrective, qui sera aussi présenté par mon collègue, modifie l'article de la loi sur la libération conditionnelle touchant le calcul de la peine, ce qui fait suite à la recommandation n° 35 du sous-comité.

Le sous-comité a considéré six de ses recommandations comme l'essentiel du rapport, d'après son président. Comme les députés le savent, mon prédécesseur a renvoyé ces recommandations à un groupe de travail interministériel composé de fonctionnaires supérieurs du ministère, du Conseil du Trésor, du bureau du Conseil privé et de la Commission de la Fonction publique. Comme la portée de ces recommandations sur l'ensemble de la structure gouvernementale était trop étendue, il dépassait nettement le pouvoir du solliciteur général d'y donner suite de façon définitive de son propre chef.

[Français]

J'ai été informé des progrès réalisés dès mon entrée en fonction, et il me semble clair qu'ils correspondent vraiment—et je dis encore «vraiment»—à la substance des recommandations du sous-comité, savoir la nécessité de faire du Service canadien des pénitenciers un service administré énergiquement, bien discipliné et ouvert à des professionnels de carrière, et ce tout en donnant à l'administration du Service canadien des pénitenciers l'autorité, et par conséquent, la responsabilité nécessaire pour remplir efficacement le mandat difficile qui lui est confié. A cause des conséquences des mesures législatives, réglementaires et administratives qui sont suggérées, il me semble également clair que je devrais faire une étude détaillée et très sérieuse de la position finale que je recommanderai à mes collègues du Cabinet.

Comme je l'ai dit au cours de mes huit—et je dis bien les huit—premiers jours en fonction, je n'ai pu faire plus que me familiariser avec les principaux thèmes, et pas nécessairement avec toutes les ramifications de ces thèmes. J'espère toutefois que je pourrai rendre publiques les propositions en rapport avec les recommandations du sous-comité n°s 26, 24, 27, 5, 11 et 18, lorsque le comité permanent étudiera le budget principal. Certaines de ces recommandations, monsieur le président,